

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf le dix-huit janvier à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel , Mme PERARDEL Ophélie.

Mr LAUNOIS Lionel a donné pouvoir à Mr Pierre-Marie GILLE,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr APPERT Guy est désigné pour remplir cette fonction.

Suppression de deux postes d'Adjoint Technique : délibération,

Point reporté au prochain conseil (en attente de l'avis du Comité paritaire),

Meublés de tourisme : délibération instituant la procédure d'enregistrement,

Mr Le maire lit le courrier de Bruno Bourg-Broc au sujet des meublés de tourisme ainsi que l'arrêté proposé. Le conseil municipal décide que la location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Demande de Mr Jérémy Beurton :

Mr le Maire présente la lettre et le projet de Mr Beurton. Les membres du conseil municipal décident de mettre en place un forfait pour toute demande d'aide de stage à l'étranger, minimum 10 semaines, post-bac. Le bénéficiaire devra faire un retour de son stage au conseil (rapport). Un vote est proposé pour le montant de l'aide : 300 € (4 voix), 250 € (8 voix),

Plan mercredi :

Mr le Maire expose au conseil municipal le plan « mercredis » proposé par la CAC.

Evolution population sur notre territoire :

Mr Le maire présente le diaporama de l'AUDC (Agence d'Urbanisme de Châlons).

Présentation travaux Grande Rue 3^{ème} phase :

Travaux grande rue 3^{ème} phase. DETR déposée : demande de 40 %. Nouveauté : à partir de 2019 on peut cumuler une DETR et une subvention du département (20%). Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département. Présentation du plan (avant-projet), coût prévisionnel 139.000 € HT, soit environ 200.000 € tous travaux compris.

Questions diverses :

Football-Club St Gibrien-Matougues :

L'association de foot demande si la subvention peut être versée de manière anticipée : les membres du conseil donne leur accord à l'unanimité,

Centre de loisirs :

Marie-Pierre Raux présente le bilan d'octobre 2018. Catherine Songy trouve anormal que la CAC ne mette pas un bus à disposition. A ce propos, Eric Robin indique qu'il estime que nous sommes globalement mal desservis en bus et donne l'exemple de Sarry-Moncetz : 1 bus par heure,

Info : Vivescia s'installe à Matougues en face Mc Cain,

Fournitures :

Thierry Gauthier-Gensoul indique que les portants de la salle des fêtes Michel Le Portier vont être remplacés (4 portants), nous en profiterons pour commander également 1 nouveau pupitre,

Echange autour des travaux grande rue 2è phase :

Bruno Capt souhaite parler de la nouvelle signalisation du stop au carrefour de la route de Juvigny, il trouve que le stop devant chez Carpanoni est dangereux car absence de visibilité. Mr le Maire précise que ce choix a été fait en concertation avec Mr Diduch, Responsable du Bureau d'Études à la CAC et la commission voiries : choix le plus adapté par rapport à la configuration du carrefour. En complément à cet aménagement, il va être envisagé d'installer des coussins berlinois rue du Pont. Il est noté, un manque de civisme grandissant. Eric Robin précise que les panneaux zone 20 ne sont pas assez visibles, Mr le Maire précise que la signalisation n'est pas terminée et qu'un marquage au sol doit être réalisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire,

Pierre-Marie GILLE